

Les bons plaisirs de Marcel Landowski

Le directeur de la Musique, de l'Art lyrique et de la Danse a présenté un bilan en forme de bulletin de victoire. Maurice Fleuret lui pose ici quelques questions...

Le directeur de la Musique, de l'Art lyrique et de la Danse va répétant que je lui fais un procès d'intention. Ce n'est pourtant que de ses méthodes que j'ai parlé jusqu'ici (1). Ses intentions, je les croyais bonnes et pures. A moins que, à la réflexion...

Mais, avant d'aller plus loin, acceptons le bilan que Marcel Landowski vient de nous présenter en forme de bulletin de victoire ! Depuis 1966 : remise en ordre de l'Opéra, création de l'Opéra-Studio, de dix orchestres régionaux, de l'Orchestre de Paris, de classes à horaires aménagés dans seize conservatoires de région et d'un baccalauréat musical de technicien, contrôlé par l'Etat, étendu de quarante-quatre à soixante-treize établissements d'enseignement, rénovation ou construction d'écoles de musique, d'auditoriums et de théâtres, définition et début d'application de nouveaux objectifs et de nouveaux modes d'exploitation pour l'art lyrique, implantation de plusieurs troupes de danse sur l'ensemble du territoire, multiplication par cent de l'aide à la création, mise en place d'une commission des orgues non classés, mobilisation des moyens de sauvetage de la lutherie française, etc.

Sans se salir les mains

Les crédits alloués à la Réunion des Théâtres lyriques nationaux (Opéra et Opéra-Studio de Paris), qui ont pourtant un peu plus que doublé, ne représentent plus que cinquante au lieu de soixante-dix pour cent de l'enveloppe globale, ce qui permet de consacrer maintenant sept fois plus d'argent aux autres activités musicales, lyriques et chorégraphiques. Mais c'est qu'en neuf ans, l'ensemble du budget de la direction de la Musique est passé de 51 333 096 à 162 284 136 francs. Les conditions financières et psychologiques sont donc enfin réunies pour qu'on en arrive aux trois grandes opérations nouvelles que Marcel Landowski nous a annoncées : l'organisation de structures régionales et départementales sur le plan administratif et technique, l'institution d'une Caisse nationale de la Musique et de la Danse, un développement massif de l'aide aux créateurs et aux chercheurs.

Après des années de priorité du lyrique, du symphonique et du baroque sur tout le reste, comme il est curieux que cette première « aide massive » à la musique contemporaine coïncide exactement avec la

disparition du Domaine musical, l'étiollement des autres grandes associations conventionnées et le désespoir des petites, qui sont et qui continueront d'être ignorées ! N'aurait-on pas attendu sciemment que la situation se dégrade pour pouvoir mettre en place, en toute sécurité, un système plus souple, plus hybride et, surtout, plus étroitement lié à l'autorité officielle ?

Marcel Landowski a pratiqué souvent, en d'autres circonstances, cette tactique du « pourrissement naturel », qui lui permet de faire place nette sans se salir les mains. Aussi, quand il déplore la démission de Gilbert Amy, le silence de Diégo Masson, de Simonovitch et de Marius Constant, quand il déclare, mais après sa chute, qu'« un mouvement comme le Domaine musical est absolument nécessaire (2) », il affecte d'ignorer qu'il aurait pu tout sauver s'il s'était penché plus tôt sur la question. De toute façon, la conjoncture est maintenant favorable à la promotion précipitée des deux entreprises nouvelles qui ont sa faveur.

L'une, embryonnaire (l'Itinéraire), l'autre, à l'état d'intentions (Musique Plus), ces deux initiatives présentent l'immense avantage de ne pas avoir de passé et donc de tout devoir de leur avenir à l'Etat-mécène, c'est-à-dire au tout-puissant directeur de la Musique. Si tout va bien, il en fera des ensembles spécialisés permanents, « nationaux » pourrait-on dire, en somme sa vitrine de l'avant-garde. Dans de telles conditions d'autorité, a-t-il eu encore à « engager un dialogue avec les responsables » ou seulement à leur faire connaître ses conditions ?

Déjà, l'Itinéraire a pris les devants pour plaire. Avec la bénédiction généreuse d'Olivier Messiaen, il garantit de défendre « la jeune musique en France » (sans doute contre les invasions étrangères !) et s'avance à pas feutrés sur un tapis de parrainages soigneusement dosés (3). Les jeunes gens qui le composent, couverts de prix du Conservatoire, n'ont eu jusque-là que peu d'occasions de se faire entendre, ce qui est éminemment regrettable mais les met éventuellement à la merci de toutes les pressions, sinon de toutes les concessions.

Musique Plus, rassemblement occasionnel de onze personnalités de tout poil, ne joue pas moins la carte de l'éclectisme. Il n'a pas, il ne peut avoir dans l'immédiat d'objectif esthétique, puisque les trois compositeurs principaux qu'on y trouve (François Bayle, Jean-Claude Eloy, Ivo



MARCEL LANDOWSKI
La tactique du « pourrissement naturel »

Malec) sont aussi loin l'un de l'autre qu'il est possible. Il s'agira donc, avant tout, d'un programme d'action, qu'on jugera à l'usage mais non d'un de ces projets d'idée qui risqueraient de perturber l'instauration de l'ordre académique.

Ces deux groupes n'ont pas, jusqu'à présent, produit de manifeste — et pour cause ! —, mais ils comportent chacun assez de membres pour permettre à Marcel Landowski de les présenter comme des mouvements de tendance (à l'instar du Groupe des Six ou du Groupe Jeune France qu'il cite en exemple) et non pas seulement pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des communautés d'intérêt. Assez de membres et de parrains aussi pour, si le besoin s'en faisait sentir, ne pas craindre de diviser pour régner, d'autant que bien des noms alignés sont directement ou indirectement dépendants de l'administration centrale de la musique : Marius Constant (conventionné, Opéra), Antoine Goléa (festival de Printemps), Rémy Stricker (Conservatoire), Antoine Tisné (ministère), Jacques Bourgeois (festival d'Orange, ministère), Jean-Louis Petit (festival Estival), Georges Couroupos (Conservatoire), Boris de Vinogradov (Opéra), Jacques Parrenin (conventionné), Pierre Barrat (Opéra du Rhin), etc.

Les hommes seuls condamnés

En marquant son exclusive pour la direction collégiale — qui a certainement de grands avantages dans l'absolu mais risque, dans ce cas précis, d'étendre les pouvoirs avoués ou occultes d'un « ministère de la Musique » qui en a déjà beaucoup —, Marcel Landowski ne condamne-t-il pas implicitement les hommes seuls, compositeurs et chefs d'orchestre, qui ont mené jusqu'à maintenant, avec ou sans son aide parci-

(1) « Non à Landowski », « le Nouvel Observateur » n° 476, du 24 décembre 1973 ; « L'Affaire Landowski », « Le Nouvel Observateur » n° 478, du 7 janvier 1974.

(2) « Le Monde » du 26 septembre 1973.
(3) « Itinéraire sans horizon » (compte rendu du premier concert), « le Nouvel Observateur » n° 471, du 19 novembre 1973.

monieuse, le dur combat pour la musique nouvelle et qui ont formé les remarquables instrumentistes qu'on va enfin regrouper ? Mais, surtout, ne cherche-t-il pas à compromettre le plus grand nombre de musiciens de toute tendance, et notamment de très jeunes, dans une action polyvalente, multiforme, capable de résister sur tout terrain aux entreprises que Pierre Boulez va mener à partir du Centre Beaubourg, dès la fin de l'année 1975, entreprises qui, on le sait, échappent à la direction de la Musique ? Boulez à Paris dans moins de deux ans, c'est, comme l'a écrit Jacques Lonchamp dans « le Monde », « la statue du commandeur ». Pour Landowski, il faut donc élever en toute hâte un système défensif et y engager tous ceux qui, s'ils étaient disponibles le moment venu, risqueraient de choisir le camp adverse.

Car, depuis la terrible bataille de 1966, et malgré la victoire officielle de Landowski et des siens, la guerre des anciens et des modernes n'est pas vraiment finie. Ulcérés par les succès populaires remportés par les nouvelles musiques dans la foulée de 1968, inquiets de voir maintenant la province s'agiter plus encore, les chantres d'une musique rassurante et bien de chez nous profitent du moment de faiblesse et d'incertitude des institutions parisiennes pour reprendre de plus belle leurs imprécations les plus agressives. Il n'est que de lire Clarendon dans « le Figaro » et Jean Cotté dans « France-Soir » pour s'en rendre compte (4). Sait-on que Bernard Gavoty, dans son dernier livre, « Lettre à Mozart sur la musique » (5), compare Schoenberg à Hitler et toute la production actuelle à un « nouvel âge des cavernes » ? Le plus ennuyeux est qu'au passage il célèbre les vertus de Landowski.

Un combattant repent

Dans les premières années de sa charge, le directeur de la Musique, de l'Art lyrique et de la Danse, ayant besoin de tous, a pris bien soin de ne choquer personne. Comme l'exige sa fonction, il a fait silence sur ses opinions esthétiques. Or, depuis quelque temps, j'observe qu'il s'exprime de plus en plus en *artiste*, ce qui m'oblige à soulever de bien pénibles questions. En effet, s'il a écrit récemment que la musique d'aujourd'hui est « une anarchie tragique » (6), s'il a laissé entendre qu'elle traverse une crise de la création — sautant ainsi sur les armes que lui offrait la malheureuse lettre de démission envoyée par Gilbert Amy aux abonnés du Domaine, à la fin de septembre —, s'il a cru, dans sa conférence de presse, devoir parler d'un « désenchantement du public pour l'avant-garde », ne serait-ce pas qu'il a pris ses secrets desirs pour des réalités ?

De même, s'il a décidé, après quelques hésitations, de promouvoir un « Printemps musical de Paris », dont « la vocation sera de mettre en lumière une branche essentielle mais assez oubliée de la musique actuelle, celle qui a des racines directes dans le grégorien, les polyphonistes de la Renais-

(4) Lire notamment, « l'Avant-garde au pouvoir », par Jean Cotté, dans « France-Soir », du 2 décembre 1973.

(5) 194 pages, Emile-Paul.

(6) « Le Guide musical » n° 634, du 13 octobre 1973.

sance, Bach et les romantiques », ne serait-ce pas qu'il s'identifie à cette génération *sacrifiée* — parce que coincée entre deux révolutions — et qu'il pense que le moment est enfin venu d'entreprendre, par Honegger, Milhaud, Jolivet et Fortner interposés, la réhabilitation de sa famille esthétique ? Cela peut paraître d'autant plus clair que le directeur de ce nouveau festival, prévu pour avril prochain, n'est autre que son propre biographe et exégète, Antoine Goléa (7), le combattant repent des nouvelles musiques.

Ministre ou complice ?

Tout cela ne serait pas très inquiétant si Marcel Landowski ne semblait avoir trouvé, en Maurice Druon, le ministre (le complice ?) de ses rêves. Et si, entouré de son état-major de prix de Rome et muni sous peu de ses vingt-cinq délégués-gouverneurs de province, il n'était aujourd'hui à la tête de soixante-quatorze et bientôt de cent quarante-huit conservatoires ou écoles de musique, de vingt-quatre et bientôt cinquante-quatre orchestres, de vingt-cinq formations conventionnées, de chorales, de ballets, de compagnies lyriques, bref, du plus important budget de fonctionnement de tout le ministère des Affaires culturelles.

Partout, dans toutes les assemblées ou dans tous les conseils, il est présent lui-même ou à travers son représentant. Même s'il n'est pas majoritaire, il a toujours le dernier mot, car c'est lui qui tient les cordons de la bourse. Mais ce grand législateur, ce premier planificateur de notre histoire musicale, ce surintendant général est un homme seul. Il est, en quelque sorte, pris au piège de l'énorme machine qu'il a construite, rouage après rouage, et dont il reste l'unique source d'énergie. Le moindre de ses gestes, ou même le moindre de ses silences, non seulement ne rencontre plus l'ombre d'une résistance mais est automatiquement amplifié au maximum par un infaillible système de leviers administratifs. Aussi est-ce sa propre image que risquent de lui renvoyer la plupart de ses entreprises.

Voici qu'il lance donc une « aide massive » à la musique contemporaine : fort bien ! Mais, dans les conditions de dépendance directe ou indirecte où son administration tient les individus et les collectivités, comment donc vont pouvoir se réaliser — et au bénéfice de qui — les mesures envisagées (hors celles dont j'ai déjà parlé) :

- affectation de 1 % des subventions à des commandes d'œuvres nouvelles ;

- obligation pour les orchestres conventionnés d'inscrire une œuvre contemporaine française au programme de la moitié de tous leurs concerts ;

- aide à la création annuelle de trois ouvrages lyriques français, assurés d'être représentés cinquante fois en trois ans ;

- création de nouveaux centres électro-acoustiques en province et d'un *pool* d'instruments de percussion à Paris ?

Faut-il prendre comme un signe des temps futurs, comme un symbole du paradis musical planifié qui nous est promis, la toute récente attribution du prix national de la Musique à Raymond Loucheur ?

MAURICE FLEURET

(7) « Marcel Landowski », par Antoine Goléa, 186 pages, Seghers, 1969.

RESPONSABILITÉ ENTIÈRE ?...

Contenu et limites
de la responsabilité
des délinquants, criminels
et pervers sexuels

P. LÔO

Licencié en Droit
Médecin des Hôpitaux psychiatriques



Problème bien actuel, c'est encore le monde des prisons, mais avec un regard particulier, et vu du dedans...

L'auteur, un psychiatre, après avoir expertisé et reconnu responsables tant de délinquants, criminels, pervers sexuels, se pose le problème des limites de cette responsabilité en s'inspirant de cas concrets, puisés dans le matériel psychologique de plus de mille expertises pénales; il essaye de déterminer les motivations inconscientes, les forces obscures qui ont fait de ces hommes des inculpés.

120 pages, 49 F

masson et cie, éditeurs

BON DE COMMANDE

Veuillez m'adresser 1 exemplaire de l'ouvrage
de P. Lôo « Responsabilité entière ?... »

Ci-joint le règlement de la somme de 49 F

par chèque bancaire

par mandat postal

par versement ou virement C.C.P.

joindre les trois volets

(Cochez le mode de règlement choisi)

Nom

Adresse

Date Signature

Remettez ce bon à votre libraire ou
adressez-le à masson et cie
120, bd Saint-Germain 75280 Paris Cedex 06